



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 12853

Texte de la question

M. Philippe Vigier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la formation des orthophonistes. Ces professionnels demandent que le niveau de formation universitaire permettant la délivrance d'un diplôme d'orthophoniste soit le master professionnel en orthophonie. Ce diplôme leur semble être le plus adapté aux exigences de l'exercice de la profession d'orthophoniste et permettrait en outre une harmonisation au niveau européen. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La volonté d'inscrire le diplôme d'orthophoniste dans le processus européen licence master doctorat, a conduit à confier une mission aux trois inspections concernées : Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il s'agit en effet d'un dossier interministériel qui concerne principalement le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La mission des inspections doit rendre son rapport prochainement qui devra comporter une proposition de calendrier de mise en place de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12853

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 février 2008

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7782

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1681